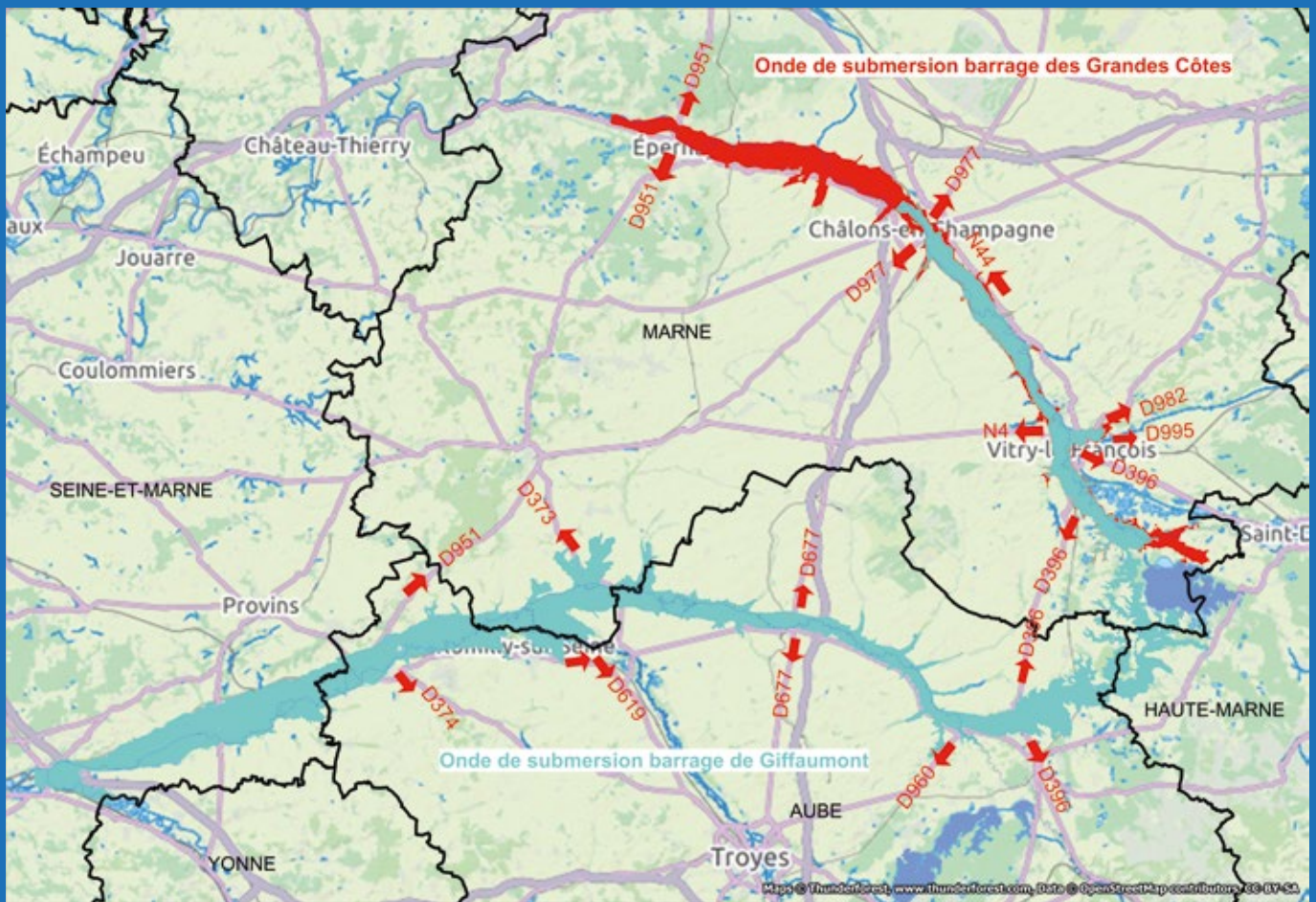


BARRAGE DU LAC-RÉSERVOIR MARNE



VOUS ÊTES DANS LA ZONE D'INONDATION SPÉCIFIQUE

En cas d'alerte, restez calme et suivez les consignes de la préfecture :



Coupez si possible le gaz et l'électricité.



Emportez avec vous les équipements minimums (radio portable, lampe de poche, eau, papiers personnels, médicaments urgents, couverture et vêtements de rechange).



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, au collège ou au lycée, l'établissement s'occupe d'eux.



Rejoignez les lieux de regroupement si vous le pouvez. (Affichage en mairie).



Si vous ne pouvez pas évacuer seul, signalez votre présence auprès de votre maire ou des services de secours.

COMMENT SERAI-JE ALERTÉ EN CAS D'ACCIDENT ?	ZIS
Par le réseau des sirènes du système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)	✓
Par votre maire	✓
Par les services de secours	✓
Par les radios	✓
Par l'application mobile du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) (à télécharger préalablement)	✓

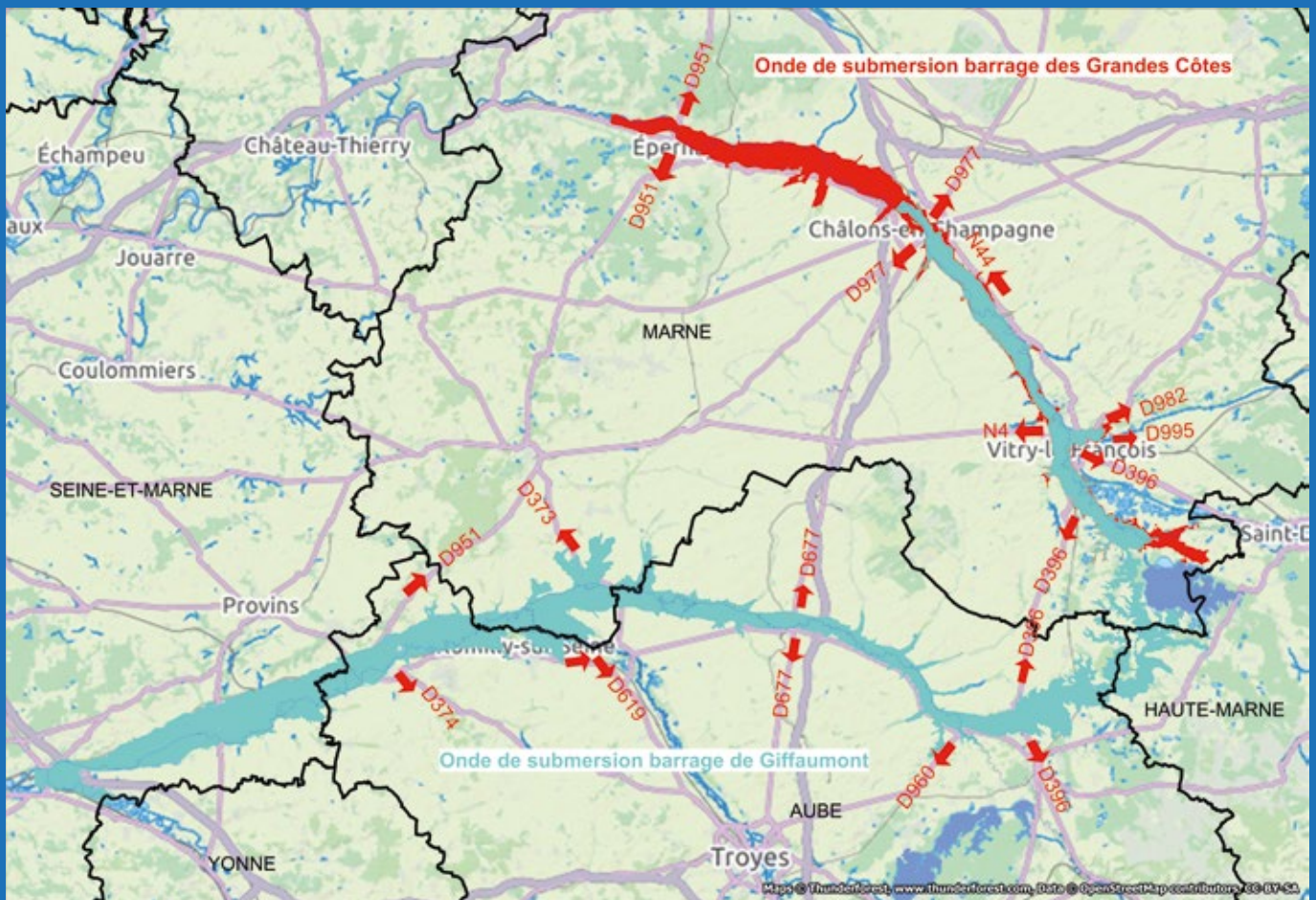
ZIS : Zone d'Inondation Spécifique

PLUS D'INFORMATIONS SUR :
Préfecture de la Marne, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)

www.marne.gouv.fr
www.seinegrandslacs.fr



BARRAGE DU LAC-RÉSERVOIR MARNE



VOUS ÊTES DANS LA ZONE DE PROXIMITÉ IMMÉDIATE

En cas d'alerte, restez calme et suivez les consignes de la préfecture :



Coupez si possible le gaz et l'électricité.



Emportez avec vous les équipements minimums (radio portable, lampe de poche, eau, papiers personnels, médicaments urgents, couverture et vêtements de rechange).



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, au collège ou au lycée, l'établissement s'occupe d'eux.



Rejoignez les lieux de regroupement si vous le pouvez. (Affichage en mairie).



Si vous ne pouvez pas évacuer seul, signalez votre présence auprès de votre maire ou des services de secours.

COMMENT SERAI-JE ALERTÉ EN CAS D'ACCIDENT ?

ZPI

Par téléphone par un automate d'appel mis en place par l'exploitant qui relaie les messages et les consignes de la préfecture (sur inscription préalable)	✓
Par le réseau des sirènes du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)	✓
Par l' application mobile du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) (à télécharger préalablement)	✓
Par votre maire	✓
Par les services de secours	✓
Par les radios	✓

ZPI : Zone de Proximité Immédiate



Par ailleurs, **8 sirènes dites « cornes de brume »** permettent d'alerter les derniers occupants, notamment les services de secours, afin de quitter les lieux avant la rupture.

LE SIGNAL D'ALERTE COMPORTE UN CYCLE D'UNE DURÉE DE 2 MINUTES COMPOSÉ D'ÉMISSIONS SONORES DE 2 SECONDES SÉPARÉES PAR UN INTERVALLE DE 3 SECONDES.

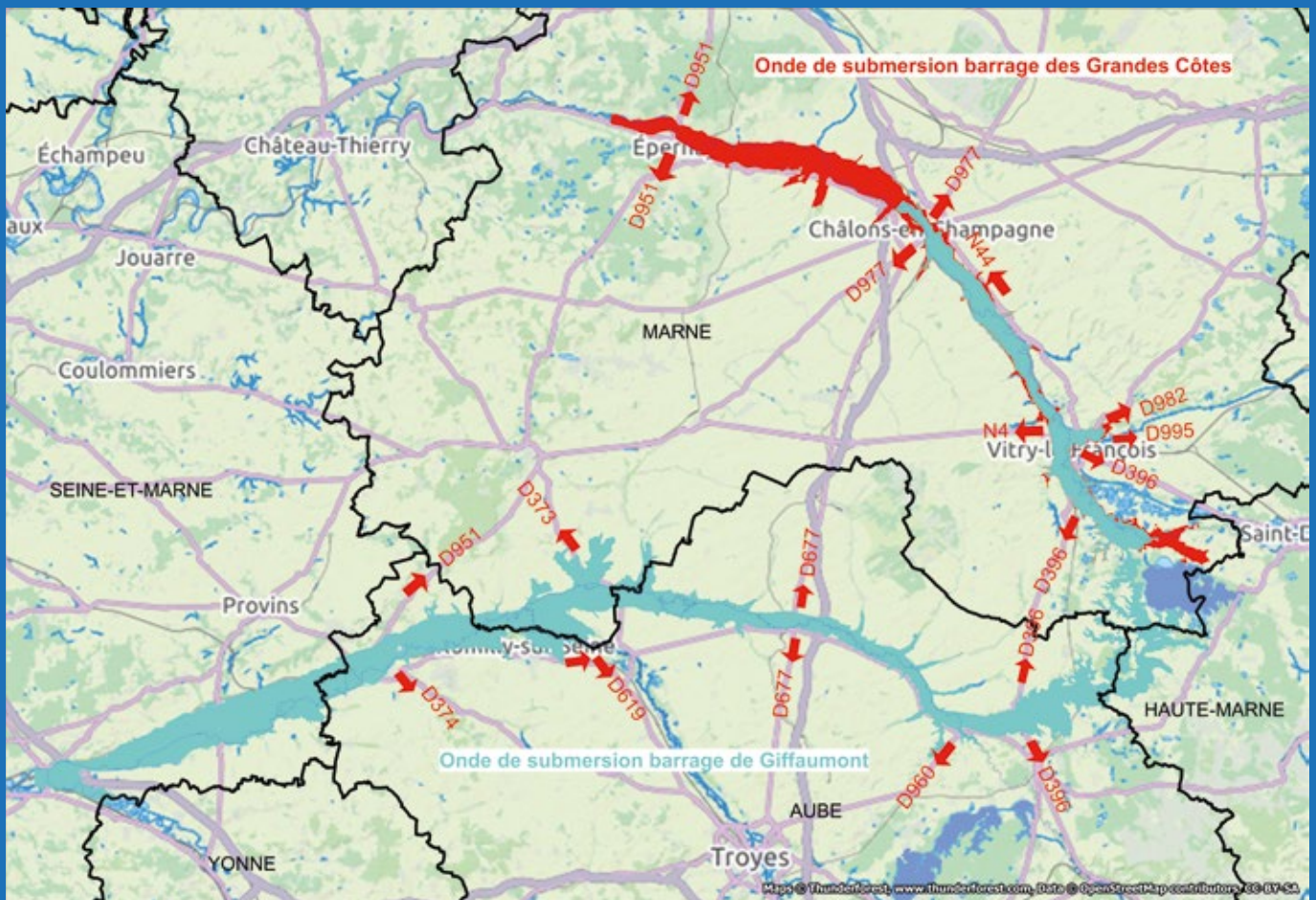
PLUS D'INFORMATIONS SUR :

Préfecture de la Marne, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)

www.marne.gouv.fr
www.seinegrandslacs.fr



BARRAGE DU LAC-RÉSERVOIR MARNE



VOUS ÊTES DANS LA ZONE DE PROXIMITÉ IMMÉDIATE

En cas d'alerte, restez calme et suivez les consignes de la préfecture :



Coupez si possible le gaz et l'électricité.



Emportez avec vous les équipements minimums (radio portable, lampe de poche, eau, papiers personnels, médicaments urgents, couverture et vêtements de rechange).



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, au collège ou au lycée, l'établissement s'occupe d'eux.



Rejoignez les lieux de regroupement si vous le pouvez. (Affichage en mairie).



Si vous ne pouvez pas évacuer seul, signalez votre présence auprès de votre maire ou des services de secours.

COMMENT SERAI-JE ALERTÉ EN CAS D'ACCIDENT ?

ZPI

Par **téléphone** par un automate d'appel mis en place par l'exploitant qui relaie les messages et les consignes de la préfecture (sur inscription préalable)



Par le **réseau des sirènes du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)**



Par l'**application mobile** du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) (à télécharger préalablement)



Par votre **maire**



Par les **services de secours**



Par les **radios**



ZPI : Zone de Proximité Immédiate

PLUS D'INFORMATIONS SUR :

Préfecture de la Marne, Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)

www.marne.gouv.fr
www.seinegrandslacs.fr

